

NOUVEAU !

Les Français et leurs loisirs



Les consommateurs de **LOISIRS CRÉATIFS**

SEPTEMBRE 2008

Une étude stratégique de

CRÉAPLUS

Syndicat Professionnel des Activités Manuelles Artistiques



les consommateurs de LOISIRS CRÉATIFS

Cette mise à jour de l'étude stratégique de CRÉAPLUS apporte les dernières réponses pour mieux comprendre ce qu'attendent les clients de ce secteur d'activité. Réalisée au cours de l'été 2008 auprès de 1.200 consommateurs en sortie de magasins ayant une offre loisirs créatifs, cette étude exclusive cerne avec précision les choix et les attentes du consommateur.

Étude réalisée pour Créaplus par I+C, institut spécialisé dans les analyses comportementales.

Cette étude répond aux questions essentielles que se posent les professionnels, avec évolution des comportements de 2004 à 2008, comme par exemple :

- **Quelles activités pratique le consommateur ?**
- **Combien de temps est consacré aux loisirs créatifs ?**
- **Quels sont les budgets alloués aux loisirs créatifs ?**
- **Depuis combien de temps l'activité est-elle pratiquée ?**
- **Comment se fait la découverte d'une activité ?**
- **Femme ou homme, junior ou senior, qui pratique quoi, qui achète plus, qui attend quoi ?**

Au sommaire de cette étude

Profil type du consommateur de loisirs créatifs

- I Sexe
- II Âge
- III Profession
- IV Niveau de formation
- V Situation familiale

Pratique des loisirs

I – Autres activités pratiquées par les consommateurs de loisirs créatifs

1. Types d'activités et temps consacré
2. Budget annuel alloué aux différentes activités

II – Arbitrage entre les différents loisirs

1. Arbitrage en termes de temps
2. Arbitrage en termes de revenus

Pratique des loisirs créatifs

I – Pratique actuelle des loisirs créatifs

1. Les activités manuelles créatives pratiquées
2. Les beaux-arts / dessin
3. Les activités manuelles et décoratives
4. Les travaux d'aiguille
5. L'encadrement / cartonnage

II – Historique des activités pratiquées

1. Découverte des activités manuelles créatives
2. Pratique passée des activités manuelles créatives

III – Pratique future des activités manuelles créatives

1. Stage de formation à venir
2. Augmentation de la consommation de loisirs créatifs

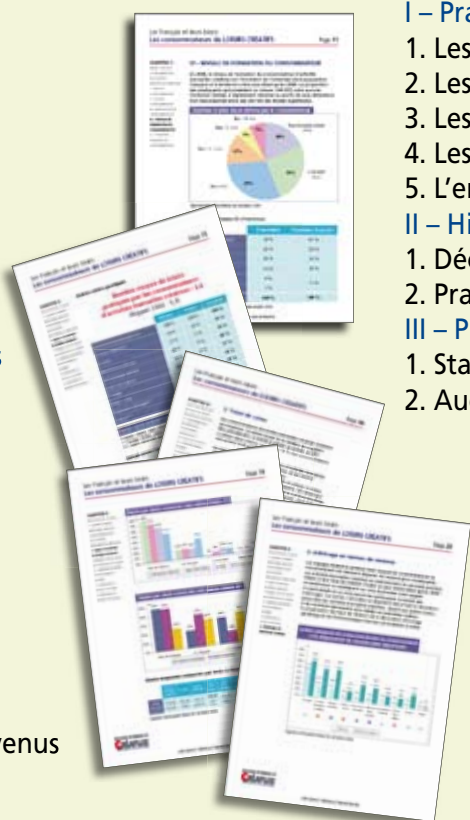
Achat des produits pour les activités manuelles créatives

I – Mode d'information sur les produits pour activités manuelles créatives

1. Information sur les produits d'activités manuelles créatives
2. Utilisation de l'internet

II – Comportement d'achat

1. Place de l'internet dans les achats
2. Lieux d'achats
3. Les occasions d'achats



Étude exclusive disponible depuis le 1^{er} décembre 2008.

Recevez votre exemplaire personnalisé, complétez le Bon de Commande

Bon de Commande

Après en avoir pris connaissance, j'accepte les **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION** de cette étude ; en les signant pour accord au verso, je m'engage à les respecter et passe la présente commande, accompagnée du règlement correspondant.

Entreprise _____

Activité _____

Nom, prénom de la personne qui passe commande

Fonction _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Fax _____

E-mail _____

Nom / prénom du (ou des) destinataire(s)
de l'étude (si différents) :

Destinataire A _____

Destinataire B _____

Destinataire C _____

**Je commande _____ exemplaire(s)
au prix unitaire de _____ euros**
(pour les entreprises résidant dans l'Union européenne)

Date : __ / __ / 20 __

Signature(s) obligatoire(s) au recto et au verso

■ Adhérent CRÉAPLUS (à jour de cotisation) :

Je règle seulement une participation aux frais de tirage et d'envoi, soit **100 € TTC**

■ Non adhérent CRÉAPLUS, avec projet de création d'un point de vente :

Je règle les frais de l'étude, de son tirage et de son envoi, et fournis un justificatif de ce projet (certificat Chambre de Commerce ou organisme de formation, demande d'inscription au R.C., bail commercial, attestation de stage, etc.), soit **190 € TTC**

■ Professionnel non adhérent

Je règle le droit, compris son tirage et son envoi, soit **600 € TTC**

Règlement à la commande

■ Par chèque libellé à l'ordre de Créaplus.

■ Par virement - Coordonnées bancaires :

Banque CIC PARIS OPÉRA BOURSE
28, avenue de l'Opéra 75002 Paris
Code banque : 30066 - Code Guichet : 10005
N° de compte : 00010430501 - Clé RIB : 67
Titulaire du compte :
CRÉAPLUS SYNDICAT PROFESSIONNEL
Bank Identification Code (BIC) : CMCIFRPP
IBAN : FR76 3006 6100 0500 0104 3050 167
N° Intracommunautaire : FR 58400082400
Syndicat - Siret : 400 082 400 00013 - APE 913E

Personne qui
passe commande

Destinataire A

Destinataire B

Destinataire C

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE L'ÉTUDE STRATÉGIQUE CRÉAPLUS « LES CONSOMMATEURS DE LOISIRS CRÉATIFS »

La propriété de cette étude est protégée conformément à la législation sur la protection des marques, des modèles, des brevets et des créations de l'esprit. CRÉAPLUS dispose de l'exclusivité du droit d'usage et de reproduction de cette étude. La fourniture d'un exemplaire de cette étude est subordonnée au respect des présentes conditions générales.

Article 1. DIFFUSION-REPRODUCTION

CRÉAPLUS est propriétaire de l'étude *Les consommateurs de loisirs créatifs*. Toute diffusion et/ou reproduction, même partielle, des informations contenues dans cette étude par l'acquéreur utilisateur est strictement interdite.

Article 2. EFFETS DE LA REMISE DE L'ÉTUDE À L'ACQUÉREUR UTILISATEUR

L'acquéreur utilisateur n'obtient, après paiement, que le droit d'utilisation de l'étude à son bénéfice exclusif. La remise du document n'entraîne aucun transfert de propriété au bénéfice de l'acquéreur utilisateur de ladite étude, lequel reconnaît que cette acquisition n'emporte pas transfert à son égard de la propriété intellectuelle et industrielle du contenu de l'œuvre que représente cette étude. L'acquéreur utilisateur s'oblige à n'utiliser les informations, commentaires, méthodes et techniques contenues dans cette étude qu'à son objet propre, à l'exclusion de toute diffusion ; il s'engage à ne pas réaliser d'études semblables, à objet ou destination comparables, au bénéfice d'autres personnes physiques ou morales, sauf autorisation expresse de son propriétaire, CRÉAPLUS.

Article 3. MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

CRÉAPLUS se réserve le droit de pratiquer des conditions différentes, notamment tarifaires, sans que l'acquéreur utilisateur puisse s'en prévaloir pour remettre en question ni le prix qu'il a payé, ni son engagement à respecter les présentes conditions générales.

Article 4. ACCEPTATION DES COMMANDES

Après accord signé valant engagement de l'acquéreur utilisateur à respecter les engagements des présentes conditions générales, les commandes ne seront définitives qu'à compter de leur confirmation écrite et de l'encaissement du règlement à l'ordre de CRÉAPLUS. Le bénéfice de la commande est personnel et ne peut être cédé sans accord de CRÉAPLUS. Chaque page de cette étude comporte une identification, dont

la raison sociale de l'acquéreur, le nom et le prénom du/des destinataire(s) désigné(s) nominativement sur la commande, responsable(s) du respect de ces conditions générales.

Article 5. LIVRAISON-DÉLAIS

Les délais de livraison seront indiqués sur demande expresse de l'acquéreur ; ils seront écourtés au maximum en tenant compte de la nécessité de personnaliser chaque exemplaire et des délais d'envoi. CRÉAPLUS ne saurait être tenu pour responsable des retards occasionnés par des bons de commande incomplets ou erronés, des règlements retardés ou des cas de force majeure (grèves, émeutes, guerres, incendie, impossibilité d'être approvisionné, etc.) ou par le fait que l'acheteur ne serait pas à jour de ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause. En cas de litige, il appartiendra à l'acheteur de fournir toutes justifications quant à la réalité des vices ou anomalies constatés et de laisser au vendeur toute facilité pour procéder à leur constatation et y porter remède.

Article 6. PRIX

Le prix de cette étude est celui en vigueur à la date de la passation de commande. Le tarif par exemplaire commandé est le suivant, à la date du 01/12/08, pour les personnes résidant dans l'Union européenne. Le prix est modifiable sans préavis.

■ Adhérent CRÉAPLUS (à jour de cotisation) : participation aux frais de tirage et d'envoi, soit 100€ TTC.

■ Non-adhérent CRÉAPLUS avec projet de création d'un point de vente : participation aux frais de l'étude, de son tirage et de son envoi, soit 190€ TTC, sous réserve de produire un justificatif de ce projet (par exemple certificat Chambre de Commerce, Organisme de formation, demande d'inscription au RC, bail commercial, attestation de stage, etc.)

■ Professionnel non-adhérent : droit, compris son tirage et son envoi, soit 600€ TTC. Pour toute autre destination (hors Union européenne), consulter Créaplus.

ARTICLE 7. FACTURATION

Une facture avec TVA (19,6 % au 01/12/2008) est établie et jointe à chaque livraison.

ARTICLE 8. PAIEMENT : RETARD ou DÉFAUT

En cas de défaut de paiement, 48 heures après une mise en demeure infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit et la restitution de l'étude pourra être demandée en référé, avec dommages et intérêts et remboursement des frais avancés (tirage, expédition, etc.). L'acheteur devra rembourser tous les frais d'un recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

ARTICLE 9. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales sont systématiquement adressées à tout demandeur de l'étude (au verso du bon de commande). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du contractant aux présentes conditions générales, tout autre document émis ne pouvant avoir qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut prévaloir contre ces conditions générales, sauf accord écrit de CRÉAPLUS. Le fait pour CRÉAPLUS de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une ou des clauses des présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à un recours ultérieur.

ARTICLE 10. CLAUSE PÉNALE

En cas d'infraction(s) aux présentes conditions générales, l'acquéreur utilisateur sera redevable envers le propriétaire d'une indemnité forfaitaire de 150€ HT par infraction quelconque et de 1.525€ HT par exemplaire de l'étude diffusé illicitement.

Article 11. COMPÉTENCE-CONTESTATION

En cas de litige, compétence est attribuée au Tribunal de Grande Instance de Paris.

Signature(s) de l'Acquéreur utilisateur

Mention manuscrite « Lu et approuvé » + Date + Nom du signataire + Signature

Personne qui passe commande	Destinataire A	Destinataire B	Destinataire C